



Edité le : 15/04/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIEVA  
M. BRUNO DUDU  
  
183 ROUTE DE LOZANNE  
BP 10  
69380 CHAZAY D AZERGUES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE25-46474		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2504-11408</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Rhône Alpes - DT du RHONE
<b>N° Analyse :</b>	00178729	<b>N° Prélèvement :</b>	00169974
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	BOURG	<b>Code PSV :</b>	000000232
<b>Localisation exacte :</b>	mairie 1 place de l'Eglise, 69480 Morance salle de pause évier robinet Robinet utilisé régulièrement pour la consommation humaine : Non / Environnement du robinet propice à un prélèvement : Oui Absence d'interconnexion avec une ressource privée : Oui / Traitement complémentaire existant sur réseau privée : Non / Type de Robinet : Mitigeur Conditions de prélèvement : Débit maximum 5-10 secondes puis écoulement débit moyen pendant 2 minutes / Démontage de la partie terminale : Oui Mode de désinfection du robinet : Flambage		
<b>Dept et commune :</b>	<b>69 MORANCE</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 45,8983171300	<b>Y :</b>	4,7001136600
<b>UGE :</b>	0042 - SIE DU VAL D'AZERGUES		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	69MN
<b>Nom de l'exploitant :</b>	S.I.E. VAL D'AZERGUES	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
	183 ROUTE DE LOZANNE		
	BP 10		
	69380 CHAZAY D'AZERGUES		
<b>Nom de l'installation :</b>	VAL D'AZERGUES	<b>Type :</b>	UDI
		<b>Code :</b>	000170
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 11/04/2025 à 09h28 Réception au laboratoire le 11/04/2025 Prélevé par CARSO LSEHL / MASTOURI Morgane Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 11/04/2025

.../...

Edité le : 15/04/2025

Identification échantillon : LSE2504-11408

Destinataire : SIEVA

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Métaux</b>							
Manganèse total	69MN>	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	50 #

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

69MN&gt; ANALYSE (MN) MANGANESE TOTAL (ARS69-2025)

Eau conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON  
Responsable de Laboratoire

